



**CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP® LEGUMES 2016 - PANIERS à 14€**

La distribution des paniers débutera **le mardi 10 mai et** s'échelonnera sur 33 livraisons à raison de 1 livraison par semaine.

NOM et prénom : .....

ADRESSE: .....

Téléphone domicile : ..... portable : .....

Adresse électronique : .....

s'engage à régler d'avance l'achat de 33 paniers de légumes et produits fermiers à : Florence et Olivier Reumaux agriculteurs à Camblanes. **L'évaluation du prix des paniers se fait sur la base de prix de légumes fixés contractuellement avec les responsables du contrat, en début de campagne. Le montant des paniers et le prix des légumes sont disponibles à tout moment sur simple demande. La livraison se fait en caisse à échanger. Notez que 0,50 euro sont demandés pour la préparation des paniers.**

Aussi afin de s'adapter à la saisonnalité, une variation du panier sera effectuée par le producteur. Quelque soit le contenu du panier le montant pris en compte ne pourra pas excéder 25 % du montant initial du panier, soit 17.5 €.

Si en fin de contrat, le montant de légumes livrés était inférieur au montant du contrat, une régularisation sera faite par le producteur. A noter qu'en cas de sinistre climatique, une solidarité pourra être demandée.

Si le montant total des légumes livrés était atteint avant la 33ème semaine soit le 20/12 le contrat prendra fin. Une poursuite du contrat pourra être proposé en fonction des légumes encore disponibles.

Également, les produits saisonniers (bourru, jus de raisin, noix, fruits ..) pourront agrémenter les paniers de ceux qui le désirent : facturation à part

**Panier de 4 personnes à 14 € par panier sur 33 livraisons soit 462 euros** dont TVA à 5,5 % sur les légumes et à 20 % sur le vin

462 € 1 chèque

231 € 2 chèques

115.5 € 4 chèques

77 € 6 chèques

**Tous les chèques sont remis à l'Atelier des Bains Douches :**

- au moment de la signature des contrats
- établis à l'ordre des producteurs : Florence et Olivier Reumaux
- le producteur encaissera le premier chèque 1 semaine après la première distribution

**Signature du producteur :**

**Date et signature du membre :**



**L'Atelier des Bains Douches :**

**Contrat AMAP ® légumes**

<http://atelierdesbainsdouches.fr/>

**Reçu**

**CONTRAT D'ENGAGEMENT AMAP® LEGUMES 2016 - PANIERS à 14€**

L'Atelier des Bains Douches

atteste avoir reçu de M.....

son règlement pour confirmation de son engagement d'achat de 33 paniers de légumes et produits fermiers à : Florence et Olivier Reumaux agriculteurs à Camblanes.

**L'évaluation du prix des paniers se fait sur la base de prix de légumes fixés contractuellement avec les responsables du contrat, en début de campagne. Le montant des paniers et le prix des légumes sont disponibles à tout moment sur simple demande. La livraison se fait en caisse prêt à échanger. Notez que 0,50 euro sont demandés pour la préparation des paniers.**

Aussi afin de s'adapter à la saisonnalité, une variation du panier sera effectuée par le producteur. Quelque soit le contenu du panier le montant pris en compte ne pourra pas excéder 25 % du montant initial du panier, soit 11.87 €.

Si en fin de contrat, le montant de légumes livrés était inférieur au montant du contrat, une régularisation sera faite par le producteur. A noter qu'en cas de sinistre climatique, une solidarité pourra être demandée.

Si le montant total des légumes livrés était atteint avant la 33ème semaine soit le 20/12, le contrat prendra fin. Une poursuite du contrat pourra être proposée en fonction des légumes encore disponibles.

Également, les produits saisonniers (bourru, jus de raisin, noix, fruits ..) pourront agrémenter les paniers de ceux qui le désirent : facturation à part

**Panier de 4 personnes à 14 € par panier sur 33 livraisons soit 462 euros** dont TVA à 5,5 % sur les légumes et à 20 % sur le vin

462 € 1 chèque

231 € 2 chèques

115.5 € 4 chèques

77 € 6 chèques

**Tous les chèques sont remis à l'Atelier des Bains Douches :**

- au moment de la signature des contrats
- établis à l'ordre des producteurs : Florence et Olivier Reumaux
- le producteur encaissera le premier chèque 1 semaine après la première distribution

*Chaque membre s'engage à respecter la charte des AMAP qui lui a été remise, à participer à la distribution et à la vie de l'AMAP dans la mesure de ses disponibilités.*

**Règlement du contrat n° ..... en :**

**Distribution tous les mardis de 17h30 à 19h00**

**Salle inter-associative BIB**

**40 rue Lafiteau - 33800 Bordeaux**

**Date et signature :**

**Le producteur**

**l'ABD**

**Le membre**